

<p style="text-align: center;">PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 MARS 2009</p>
--

L'an deux mil neuf, le lundi 30 mars à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Etréchy, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire, Julien BOURGEOIS.

ÉTAIENT PRESENTS :

MM. BOURGEOIS, RAGU, Mme BORDE, M. MEUNIER Mme DAILLY, M BARRIER, Mme BATREAU, M. PETIT, Mme CORMON, MM. GUERIN, JABAUD, Mmes PERIGAULT, C. RICHARD, AOUT, MM. SOMME, JACSON, JUARROS, Mmes SAFORCADA, IMIOLEK, M. BERGER, Mmes MERICI, BOUFFENY, M. GLEYZE, Mme S.RICHARD, M. BERNARD, Mme BERGER-JUBIN, M. HERVOIR, Mme DAMON, M. GAUTRELET.

SECRETAIRE DE SEANCE :

M.RAGU

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2009

M. RAGU présente le dossier.

Dans les communes de 3500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur (article L .2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Compte tenu de la conjoncture politique de la Commune, et notamment de l'annulation des élections par décision du Conseil d'Etat en date du 31 décembre 2008, le débat d'orientations budgétaires et, in fine, l'adoption du budget, n'ont pu être tenus dans les délais légaux. Il sera donc proposé un vote du budget lors de la séance du Conseil Municipal du 10 avril 2009.

Néanmoins, et contrairement à l'année dernière, la situation nous permet l'obtention de données qui, pour l'année 2008, n'étaient pas disponibles.

Les perspectives prises en compte sont les suivantes :

- revalorisation des bases d'imposition : **1,015 % pour la taxe foncière non bâtie**
1.025 % pour les autres taxes
- Taux d'inflation 2008 : **+ 2,8%**
- Taux évolution de la DGF : **+ 0,65%**

LA FISCALITE

a) L'imposition « ménage »

L'évolution des bases se présente comme suit :

Bases	Bases notifiées 2007	Bases notifiées 2008	Bases notifiées 2009
Taxe d'habitation	11 027 000 €	11 289 349 €	11 695 000
Taxe foncière (bâti)	7 700 000 €	7 983 689 €	8 297 000
Taxe foncière (non bâti)	54 800 €	61 422 €	62 300
<i>Total</i>	<i>18 781 800 €</i>	<i>19 334 460 €</i>	<i>20 054 300 €</i>

Depuis 1996, les taux d'imposition appliqués sur ces bases sont les suivants :

Taxe d'Habitation :	9,83
Taxe Foncière Bâti :	13,18
Taxe Foncière non Bâti :	49,03

A taux identiques, le produit attendu se détaille comme suit :

	Produits 2007	Produits 2008	Ecart 2007/2008	Produits 2009	Ecart 2008/2009
T.H	1 083 954 €	1 111 871 €	27 917 €	1 149 619 €	37 748 €
F.B	1 014 860 €	1 042 011 €	27 151 €	1 093 545 €	51 534 €
F.N.B	26 868 €	30 202 €	3334 €	30 546 €	344 €
<i>Total</i>	<i>2 125 682 €</i>	<i>2 184 084 €</i>	<i>58 402 €</i>	<i>2 273 710 €</i>	<i>89 626 €</i>

La répartition du produit entre les différentes taxes permet de mesurer l'effort fiscal consenti par la population. Cet effort est égal au produit des 3 taxes (taxe d'habitation, taxes foncières) divisé par leur potentiel fiscal respectif, soit $(2\,273\,710 / 3\,264\,357) = 69,65\%$ (69,82 % en 2008)

Le potentiel fiscal est obtenu en multipliant les bases d'imposition de chaque taxe par le taux moyen national de chaque taxe. C'est l'indice de la «richesse fiscale ».

Le potentiel fiscal d'Etréchy est de :

Taxe	Bases 2009	Taux moyen national 2007	Produit théorique
T.H.	11 695 000 €	14,48	1 693 436 €
F.B.	8 297 000 €	18,6	1 543 242 €
F.N.B.	62 300 €	44,43	<u>27 679 €</u>
			3 264 357 €

b) la Taxe Professionnelle

A ce produit fiscal direct s'ajoute le retour de taxe professionnelle à la Commune par la Communauté de Communes, correspondant à la différence entre le produit total perçu par la Communauté l'année précédant sa création (2003) et le montant des charges transférées.

Ainsi, au titre de l'année 2008, ce retour s'est établi à **344 462 €**.

Pour 2009, ce montant devrait être identique, aucune modification n'étant intervenue concernant les compétences transférées et le périmètre de l'intercommunalité.

Par ailleurs, dans l'hypothèse où les bases de TP d'Etréchy dépasseraient celles de 2003 majorées de 15%, un retour complémentaire limité à 50% du produit nouveau ainsi créé pourrait être versé, sous la forme d'une Dotation de Solidarité Communautaire. En 2008, Etréchy a été éligible à cette dotation à hauteur de 26 768 €. Elle pourrait l'être en 2009 pour un montant de **41.459 €**.

c) la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

La Commune d'Etréchy n'a plus à retracer dans son budget une quelconque écriture ayant trait à la collecte et traitement des ordures ménagères. En effet, depuis 2007, il appartient au Conseil Communautaire de voter le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et de s'acquitter de l'ensemble des coûts du service. Ce taux avait été fixé en 2008 à 7.51%, basé sur une assiette de la Taxe sur le Foncier Bâti, générant un produit de 582 360 €.

Pour 2009, le taux proposé s'établit à **7,38%** pour un produit de 602 487 €, soit une augmentation de 3,45%. Cette augmentation résulte des conditions tarifaires du SIREDOM qui intègre désormais la TGAP (Taxe Globale sur les Activités Polluantes) dans chacun de ses tarifs. De même, et selon les perspectives issues du Grenelle II de l'environnement, et à titre d'exemple, le SIREDOM applique une pénalisation sur les tonnages des déchets des Services Techniques ou des encombrants (*portant le montant HT par tonne respectivement à 146.66 et 137.04 €, au lieu de 114.65 et 115.47 €*)

L'appel d'offres pour la collecte des déchets à Etréchy a été attribué à ESD

LA DETTE

La dette constitue une dépense importante pour toute collectivité, dans la mesure où le recours à l'emprunt s'impose dans nombre de cas pour équilibrer les coûts de réalisation des différentes opérations.

Le tableau ci-dessous indique le capital restant dû au 1^{er} janvier de chaque année, hors réaménagement de dette.

Capital restant dû au 1 ^{er} janvier	
2009	5 510 423 €
2010	4 880 033 €
2011	4 310 755 €
2012	3 827 980 €
2013	3 331 310 €
2014	2 820 123 €
2015	2 293 766 €
2016	1 797 125 €
2017	1 399 750 €
2018	1 089 956 €

L'encours de la dette par habitant sera de $(5\,510\,423 / 6252) = 881,38$ € au 1^{er} janvier 2009, à rapprocher des 890.23 € au 1^{er} janvier 2008.

Le remboursement de la dette se répartit sur deux « canaux » distincts :

- les intérêts sont inscrits en dépenses sur la section de fonctionnement
- le capital (amortissement) affecte la section d'investissement

	Intérêts	Amortissements	Annuité
2009	223 991 €	630 390 €	854 380 €
2010	196 820 €	569 278 €	766 098 €
2011	174 225 €	482 775 €	657 000 €
2012	153 351 €	496 670 €	650 021 €
2013	131 793 €	511 187 €	642 981 €
2014	109 615 €	526 357 €	635 971 €
2015	87 261 €	496 641 €	583 903 €
2016	66 704 €	397 375 €	464 080 €
2017	51 656 €	309 794 €	361 450 €
2018	39 970 €	274 622 €	314 592 €

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2009

1) Le Fonctionnement

1) En ce qui concerne les recettes :

a) la fiscalité

Concernant les trois taxes sur lesquelles le Conseil Municipal sera appelé à voter les taux (*Taxe d'Habitation, Taxe sur le Foncier Bâti et Non-Bâti*), il est proposé de limiter l'augmentation de la pression fiscale à celle induite par la seule revalorisation des bases telle que prévue par la loi de finances, et à l'exclusion de toute majoration de taux.

b) le produit des services

Les recettes provenant de la participation des usagers des services sont déjà fixées pour la plupart d'entre elles puisque les modifications tarifaires s'appliquent par année scolaire. Ces services sont les Restaurants Scolaires et le Conservatoire de Musique.

Les plafonds de ressources servant à la détermination des tranches de quotient pour ces deux services restant sous compétence communale devront être réévalués du taux de l'inflation.

c) la DGF

La Dotation Globale de Fonctionnement s'élèvera pour 2009 à 1 040 508 €, montant à rapprocher des 1.033.754 € perçus en 2008 au même titre.

2) En ce qui concerne les dépenses :

a) les frais de personnel

Une revalorisation de l'indice 100 (traitement de base des fonctionnaires) devrait théoriquement intervenir à hauteur de 0.5 % en juillet et de 0.3% en octobre.